



Assemblée générale

Distr. générale
21 décembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-deuxième session

27 février-31 mars 2023

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Persévérance et solidarité : les clés de vingt-cinq ans de réussite en matière de défense des humains

Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains

Résumé

Dans le présent rapport, la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, Mary Lawlor, fait le point sur les vingt-cinq années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme). Elle met en lumière certaines victoires et avancées que des défenseurs et défenseuses des droits humains ont obtenues, notamment en matière d'accès à la justice, de modification législative, de protection des personnes vulnérables et de responsabilité des entreprises, et qu'ils ont portées à sa connaissance. Le rapport est axé non plus sur les violations qui ont été commises contre des défenseurs et défenseuses des droits humains, mais sur les bons résultats que ces derniers ont obtenus et qui sont souvent méconnus.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Données et méthode utilisées	5
III. Cadre juridique.....	5
IV. Avancées réalisées	6
A. Accès à la justice	6
B. Modifications législatives	8
C. Protection des personnes vulnérables	10
D. Réussir en survivant.....	12
E. Responsabiliser les entreprises	14
F. Obtenir la libération de personnes détenues injustement	16
V. Alliés	17
A. États	17
B. Société civile.....	19
C. Organismes internationaux	20
D. Entreprises	21
VI. Conclusions et recommandations	21
VII. Informations actualisées sur le rapport relatif à la corruption de la Rapporteuse spéciale au Conseil des droits de l’homme	23

I. Introduction

1. Au Bangladesh, l'antenne de Rajbari de la National Children's Task Force, organisation de défense des droits de l'enfant dirigée par des enfants, indique qu'en collaboration avec un commissaire de district local, ses membres ont empêché 13 mariages d'enfants, bien que leurs activités les placent souvent en situation de risque et qu'ils reçoivent parfois des menaces de mort¹.
2. Partout dans le monde, dans les démocraties comme dans les régimes dictatoriaux, dans les villes, les forêts et les déserts, les défenseurs et défenseuses des droits humains réalisent des prouesses, souvent en s'exposant à d'énormes dangers. L'exemple de la National Children's Task Force montre à quel point la collaboration avec des alliés est primordiale pour promouvoir les droits humains.
3. Depuis plusieurs siècles, des hommes et des femmes s'efforcent d'améliorer la situation de leurs semblables. Opposants à la traite des esclaves ou militants en faveur du droit de vote, pour ne citer que ces exemples, ils défendent pacifiquement et efficacement les droits de tous les êtres humains. Il y a près de vingt-cinq ans, leur action a été reconnue officiellement par les États, qui ont adopté par consensus la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme).
4. Si le travail des défenseurs et défenseuses des droits humains est mieux considéré, du chemin reste à faire, les grandes avancées réalisées grâce à leur action étant rarement célébrées comme il se doit par leurs pairs et par les États.
5. Trop souvent, l'action primordiale que les défenseurs et défenseuses des droits humains mènent n'est ni reconnue ni saluée. La Rapporteuse spéciale estime que, s'il importe de souligner les difficultés auxquelles se heurtent ces personnes et les violations dont elles sont victimes, il importe tout autant de célébrer les victoires qu'elles remportent, en mettant en lumière les contributions majeures qu'elles apportent au monde entier. Cette nouvelle orientation est aussi essentielle pour contrecarrer les projets des mouvements anti-droits et des gouvernements qui tentent de dépeindre les défenseurs et défenseuses des droits humains comme des personnes antipatriotiques opposées au développement, voire comme des traîtres, des criminels et des terroristes.
6. Depuis sa prise de fonctions, la Rapporteuse spéciale s'est entretenue directement avec plus de 1 000 défenseurs et défenseuses des droits humains, qui lui ont raconté comment ils avaient, entre autres, protégé les personnes vulnérables pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sauvé des personnes en mer, promu le droit des femmes à l'autonomie corporelle, fait libérer des personnes emprisonnées à tort, fait en sorte que les auteurs de violence d'État aient à répondre de leurs actes devant la justice et dénoncé les effets néfastes des entreprises sur les territoires, l'environnement et les droits des peuples autochtones.
7. Les avancées résultant des actions pacifiques menées en faveur des droits humains sont trop nombreuses pour qu'on les décrive toutes dans le présent rapport, mais elles sont tangibles dans les communautés du monde entier, bien qu'elles soient souvent minimisées ou ignorées.
8. Des victoires ont été remportées à la fois à petite et à grande échelles, aux niveaux local et international.
9. La Rapporteuse spéciale estime que, s'il n'y a pas de formule magique, il existe des éléments propices au succès de toute action, notamment la persévérance, dont il faut parfois faire preuve pendant plusieurs dizaines d'années, la solidarité, le travail en réseau, un espoir inébranlable et le travail en collaboration avec des alliés.

¹ Communication reçue de la National Children's Task Force (Bangladesh).

10. La Rapporteuse spéciale souligne que, même lorsque des avancées ont été obtenues, il ne faut pas baisser la garde mais poursuivre le combat pour préserver les acquis et empêcher tout retour en arrière. La défense des droits humains est un combat sans relâche.

11. De nombreux défenseurs et défenseuses des droits humains ont cité comme exemple de réussite majeure l'adoption de textes législatifs, notamment des lois contre la discrimination ou la corruption et des lois garantissant l'accès aux soins de santé. D'autres ont mis en avant la création de mécanismes de protection de leurs propres droits ou des décisions de justice visant à mettre fin à la destruction de l'environnement.

12. Ce sont là de véritables victoires qu'il convient de saluer et de célébrer, mais aussi de confirmer et de concrétiser. La Rapporteuse spéciale constate que, trop souvent, les lois qui soutiennent et protègent les défenseurs et défenseuses des droits humains ne sont pas correctement appliquées et qu'il est peu probable, par exemple, qu'une personne qui tue un défenseur ou une défenseuse soit poursuivie.

13. La Rapporteuse spéciale fait observer que l'existence de lois et de politiques internationales et nationales ne suffit pas pour faciliter les activités de défense des droits humains, et qu'adopter des dispositions juridiques sans avoir la volonté politique de les appliquer peut donner une fausse impression de progrès.

14. Certains défenseurs ou défenseuses des droits humains considèrent que poursuivre leur action pacifique en faveur d'autrui est déjà une victoire en soi. La Rapporteuse spéciale est consciente que, dans bien des contextes, le simple fait d'exister en tant que défenseur ou défenseuse des droits humains est un véritable exploit ; il est dangereux de défendre les droits des femmes en Afghanistan et en République islamique d'Iran, par exemple, et les droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) dans de trop nombreux pays du monde².

15. Un grand nombre d'avancées ont nécessité plusieurs années d'efforts acharnés. La Rapporteuse spéciale sait, lorsqu'elle prône un changement systémique, que les progrès ne se feront pas en un jour. Elle salue l'engagement durable des défenseurs et défenseuses des droits humains, qui travaillent souvent au péril de leur vie, en particulier lorsque la réussite semble lointaine ou inaccessible.

16. La Rapporteuse spéciale a pleinement conscience que de nombreux défenseurs et défenseuses des droits humains sont soumis à une pression extrême ou s'exposent à de grands dangers, comme elle l'a indiqué dans ses précédents rapports. Nombre d'entre eux sont emprisonnés, souvent pour de longues périodes, à cause de leur travail. D'autres sont harcelés et agressés physiquement, voire assassinés, au motif qu'ils défendent les droits humains. D'autres encore, notamment des femmes et des personnes LGBT défenseuses des droits humains, sont attaqués non seulement pour ce qu'ils font, mais aussi pour ce qu'ils sont.

17. Néanmoins, le travail des défenseurs et défenseuses des droits humains ne devrait pas être défini par ces dangers, aussi réels qu'ils soient, mais par les victoires remportées. La Rapporteuse spéciale estime qu'il est temps, près de vingt-cinq ans après l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, que les États et les autres acteurs concernés présentent le travail que ces hommes et ces femmes accomplissent de manière plus exhaustive et détaillée, en mettant l'accent sur leurs contributions et leurs exploits.

18. La Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme encourage les États, entre autres, à reconnaître la valeur de ces hommes et ces femmes et l'importante contribution qu'ils apportent à la paix, au développement durable et à la promotion des humains. Cette reconnaissance devrait être plus fréquente et plus visible.

19. En 2001, dans son rapport à l'Assemblée générale, la première titulaire du mandat, Hina Jilani, a dit aux États Membres qu'elle était impressionnée par la force de caractère des défenseurs et défenseuses des droits humains qui, envers et contre tout, persévéraient dans leur lutte pour promouvoir et protéger les droits humains, et que la communauté

² D'après l'Association internationale des personnes lesbiennes et gays, à la fin de 2020, l'homosexualité était une infraction dans 69 États. Voir https://ilga.org/downloads/ILGA_World_State_Sponsored_Homophobia_report_global_legislation_overview_update_December_2020.pdf.

internationale devait accorder le respect qu'elle méritait à la lutte que menaient ces hommes et ces femmes et d'autres membres de la société civile associés à eux dans un même effort³.

20. Plus de vingt ans après la publication du rapport susmentionné, la Rapporteuse spéciale se fait l'écho des sentiments qui y sont exprimés et se tient prête à chercher avec les États une façon de mieux présenter et célébrer le travail et les réussites des défenseurs et défenseuses des droits humains.

21. Le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme est l'occasion de saluer et d'honorer le travail que ces personnes ont accompli au cours du dernier quart de siècle et de promouvoir et de célébrer l'action qu'elles mènent aujourd'hui.

II. Données et méthode utilisées

22. Depuis sa prise de fonctions en mai 2020, la Rapporteuse spéciale a rencontré en personne plus de 1 000 défenseurs des droits humains, dont une majorité de femmes, et s'est entretenue à distance avec plusieurs milliers d'autres.

23. La Rapporteuse spéciale a encouragé les défenseurs et défenseuses des droits humains avec lesquels elle avait dialogué à lui faire part de leurs réussites et à en discuter entre eux, et ces récits ont servi à l'élaboration du présent rapport.

24. De plus, la Rapporteuse spéciale a envoyé une demande officielle de contribution à des États, à des institutions nationales des droits de l'homme, à des entreprises, à des organisations non gouvernementales (ONG) et à des défenseurs et défenseuses des droits humains et a reçu en réponse 107 communications en provenance de 47 pays⁴.

25. La Rapporteuse spéciale regrette que, bien que de nombreux États se positionnent clairement en faveur des défenseurs et défenseuses des droits humains, aucun n'ait présenté d'exemples concrets des réussites obtenues, comme elle les y avait invités.

26. De plus, la Rapporteuse spéciale a consulté des ONG et d'autres acteurs via la plateforme Vuka⁵. Elle remercie tous ceux et celles qui lui ont fourni des informations.

27. Le présent rapport, principalement fondé sur les informations reçues au cours des diverses consultations tenues, ne saurait être exhaustif. La Rapporteuse spéciale fait observer que les bons résultats qui y sont décrits ne représentent qu'une fraction des avancées réalisées grâce aux défenseurs et défenseuses des droits humains au cours de ces vingt-cinq dernières années, et elle tient à remercier les ONG, les mouvements locaux, les universitaires, les artistes et les nombreuses autres personnes qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits humains.

III. Cadre juridique

28. Dans le présent rapport, la Rapporteuse spéciale met en lumière les avancées réalisées grâce aux défenseurs et défenseuses des droits humains au cours de ces vingt-cinq dernières années. Le cadre et la portée du rapport visent à encourager une réflexion sur la période qui s'est écoulée depuis l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme le 9 décembre 1998, Déclaration qui se fonde sur les droits humains consacrés par des instruments juridiquement contraignants et les intègre.

29. L'article premier de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme dispose que chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits humains et des libertés fondamentales aux niveaux national et international. De plus, selon le paragraphe 1 de l'article 12, chacun a le droit,

³ A/56/341, par. 54.

⁴ Soixante-seize communications concernant un pays, 15 concernant une région et 16 de portée mondiale, dont 97 émanant de défenseurs des droits de l'homme et d'ONG et six d'institutions nationales des droits de l'homme.

⁵ Voir www.vukacoalition.org.

individuellement ou en association avec d'autres, de participer à des activités pacifiques pour lutter contre les violations des droits humains et des libertés fondamentales. Le paragraphe 2 du même article dispose que l'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou *de jure*, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la Déclaration. Enfin, selon le paragraphe 3 de l'article 12, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, d'être efficacement protégé par la législation nationale quand il réagit par des moyens pacifiques contre des activités et actes, y compris ceux résultant d'omissions, imputables à l'État et ayant entraîné des violations des droits humains et des libertés fondamentales, ainsi que contre des actes de violence perpétrés par des groupes ou individus qui entravent l'exercice des droits humains et des libertés fondamentales.

30. En outre, la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme réaffirme le droit de solliciter, de recevoir et d'utiliser des ressources pour promouvoir et protéger les droits humains⁶, ainsi que le droit de s'adresser sans restriction aux organes internationaux et de communiquer avec eux⁷.

31. L'application scrupuleuse du droit des droits humains dans les juridictions nationales permettrait de créer un espace civique favorable dans lequel les défenseurs et défenseuses des droits humains pourraient mener pleinement leurs activités légitimes et pacifiques sans craindre les menaces, le harcèlement, les attaques, les poursuites ou les représailles de quelque nature que ce soit.

IV. Avancées réalisées

A. Accès à la justice

32. Partout dans le monde, les défenseurs et défenseuses des droits humains font état de bons résultats s'agissant de garantir l'application du principe de responsabilité, la justice et l'accès à un recours. Au Honduras, la Red Lésbica Cattrachas et le Robert F. Kennedy Center for Justice and Human Rights ont œuvré pendant des années pour que l'État soit tenu responsable du meurtre de Vicky Hernández, défenseuse des droits humains transgenre tuée en 2009 sur le chemin de son domicile, quelques heures après un coup d'État dans le pays. Les ONG ont porté l'affaire devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme et, le 28 juin 2021, celle-ci a jugé que l'État devait être tenu responsable de la mort de M^{me} Hernández. La Cour a aussi accordé des réparations, notamment sous la forme d'une aide financière versée à la famille de la victime. En mai 2022, le Gouvernement hondurien a reconnu la responsabilité de l'État et le Président a présenté des excuses publiques, au nom de l'État, à la mère de M^{me} Hernandez⁸.

33. En juin 2022, une organisation membre du Border Violence Monitoring Network, réseau de surveillance des violations des humains aux frontières extérieures de l'Union européenne, a obtenu une décision de la Cour suprême d'Autriche reconnaissant que le refoulement était, dans une certaine mesure, une pratique méthodique en Autriche. La Cour avait été saisie d'une affaire dans laquelle des demandeurs et demandeuses d'asile avaient été repoussés physiquement par la police autrichienne à la frontière entre l'Autriche et la Slovaquie. Un tribunal régional a établi que les forces de l'ordre avaient violé le droit à la dignité humaine et le droit d'accès aux documents des personnes renvoyées par la force en Slovaquie, et la Cour administrative suprême a confirmé le jugement et ordonné le versement d'une indemnisation⁹.

34. Les défenseurs et défenseuses des droits humains au Kenya ont remporté une grande victoire en matière de droits liés à la procréation lorsque, en 2013, le Gouvernement a instauré la gratuité des soins de santé maternelle pour les futures mères. Cette décision est intervenue

⁶ Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, art. 13.

⁷ Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, art. 9 (par. 4).

⁸ Communication reçue du Robert F. Kennedy Center for Justice and Human Rights via Vuka.

⁹ Communication reçue du Border Violence Monitoring Network.

après que le Kamukunji Paralegal Trust a saisi la Cour constitutionnelle du Kenya d'une affaire dans laquelle six femmes qui venaient d'accoucher avaient été détenues dans une maternité publique de Nairobi parce qu'elles n'avaient pas les moyens de payer les frais médicaux facturés. La Cour a jugé que les droits de ces femmes de ne pas être soumises à la torture ni à des traitements inhumains ou dégradants avaient été violés et qu'une indemnisation devait leur être versée¹⁰. D'après une étude publiée dans la revue *The Lancet* en 2019, l'instauration de la gratuité des soins de santé maternelle a entraîné une augmentation du nombre de visites prénatales, d'accouchements à l'hôpital et de naissances vivantes de 98, 97 et 89 %, respectivement¹¹.

35. Depuis plusieurs années, Hejaaz Hizbullah, avocat spécialiste des droits humains, lutte contre l'islamophobie et les discours de haine à Sri Lanka. Cela lui a valu d'être harcelé, menacé, arrêté et placé en détention d'avril 2020 à février 2022 en application de la loi sur la prévention du terrorisme (dispositions provisoires). Malgré cela, il continue d'œuvrer pour que les personnes qui tiennent des discours de haine à l'encontre de la minorité musulmane à Sri Lanka répondent de leurs actes.

36. En octobre 2022, après plusieurs années d'efforts, M. Hizbullah a obtenu que le tribunal d'instance de Colombo émette un mandat d'arrêt contre un éminent moine bouddhiste pour diffusion de discours de haine. Il y voit le signe que, même dans un pays majoritairement bouddhiste comme Sri Lanka, les personnes qui s'en prennent à une minorité non bouddhiste s'exposent à des conséquences¹².

37. Depuis sa création en 2008, la Fédération des paysans du Sud de la Thaïlande milite pour la réforme des lois foncières et la délivrance de titres fonciers aux communautés locales. Plusieurs de ses membres ont été tués, arrêtés, emprisonnés et chassés de leurs terres pour avoir tenté d'obtenir des titres communautaires et la propriété de terrains. Les titres fonciers étaient alors généralement attribués à des investisseurs, sans grande précaution et sans qu'il ne soit tenu compte des populations vivant sur les terres concernées. En mars 2021, au terme de treize années de procédure, le tribunal administratif de Thaïlande a décidé que le Département des affaires foncières devait révoquer 23 titres de propriété délivrés illégalement à des plantations de palmiers à huile. Selon Protection International, ONG internationale partenaire de la Fédération, cette victoire établit un précédent qui inspirera d'autres communautés à lutter elles aussi, à l'instar de la Fédération¹³.

38. Depuis quelques années, la police zimbabwéenne fait souvent un usage excessif de la force contre les défenseurs et défenseuses des droits humains. Des avocats ont saisi les tribunaux au nom des victimes pour que celles-ci obtiennent réparation et que les auteurs répondent de leurs actes, et ont obtenu le résultat escompté. Ainsi, ces quatre dernières années, l'antenne zimbabwéenne de Lawyers for Human Rights a obtenu des dommages et intérêts dans plusieurs affaires dans lesquelles l'État a été tenu responsable de violences policières¹⁴.

39. En 2021, l'organisation Gambia Participates et le Centre for Research and Policy Development ont engagé une procédure civile contre l'Assemblée nationale de la Gambie au motif que celle-ci avait, par une modification apportée au projet de loi sur le budget, accordé un prêt de 54,4 millions de dalasis (environ 879 000 dollars É.-U.) à des députés et des fonctionnaires. La Cour suprême a estimé qu'un tel acte était contraire à la Constitution et a ordonné que le poste budgétaire soit supprimé et l'argent restitué à l'État. Marr Nyang, Directeur de Gambia Participates, souligne que c'était la première fois depuis l'indépendance

¹⁰ Communication reçue du Kamukunji Paralegal Trust.

¹¹ Voir [www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X\(19\)30106-8/fulltext#:~:text=In%20June%2C%202013%2C%20the%20Government,reduce%20maternal%20and%20perinatal%20deaths.](https://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(19)30106-8/fulltext#:~:text=In%20June%2C%202013%2C%20the%20Government,reduce%20maternal%20and%20perinatal%20deaths.)

¹² Communication reçue de Hejaaz Hizbullah.

¹³ Communication reçue de Protection International.

¹⁴ Communication reçue de l'antenne zimbabwéenne de Lawyers for Human Rights.

de la Gambie en 1965 qu'une décision parlementaire était annulée par un tribunal national, et y voit une illustration de l'état de droit et de la séparation des pouvoirs dans le pays¹⁵.

B. Modifications législatives

40. Les femmes et personnes LGBT défenseuses des droits humains ont été à l'avant-garde des efforts visant à faire modifier la législation pour protéger et promouvoir les droits à l'échelle mondiale, et elles ont remporté plusieurs grandes victoires ces dernières années.

41. En Indonésie, les défenseuses des droits humains ont grandement contribué à l'adoption en 2022 du projet de loi sur la violence sexuelle, qui criminalise les atteintes sexuelles physiques (y compris dans le cadre du mariage), l'exploitation sexuelle, le mariage forcé (y compris des enfants) et la diffusion de contenu à caractère sexuel obtenu sans le consentement des personnes concernées. Elles ont mené une campagne à long terme à cette fin, faisant pression sur les parlementaires, militant sur les médias sociaux, manifestant dans la rue et nouant des partenariats avec des entreprises. Le projet de loi avait été proposé dix ans plus tôt par la Commission nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes¹⁶.

42. En 2022, en collaboration avec l'Iranian and Kurdish Women's Rights Organization, Payzee Mahmood, défenseuse des droits humains, est parvenue à faire porter de 16 à 18 ans l'âge minimum pour le mariage en Angleterre et au Pays de Galles, ce qui a abouti à l'interdiction effective du mariage d'enfants dans ces deux pays. En partageant son expérience, ayant elle-même été mariée de force alors qu'elle était enfant, et en recueillant 250 000 signatures sur une pétition, elle a obtenu que le Gouvernement appuie le projet de loi qu'un député avait présenté sur la question, projet qui a été adopté par les deux chambres du Parlement¹⁷.

43. Les défenseuses des droits humains ont remporté d'importantes victoires au Soudan à la suite de la transition politique. Pendant des années, avant de prendre la tête des manifestations de 2019, les femmes ont mené des actions discrètes mais toujours risquées dans le pays, actions qui ont porté leurs fruits en 2019 lorsque la loi relative à l'ordre public a été révoquée.

44. La loi relative à l'ordre public permettait d'arrêter, de fouetter et de condamner à une amende les femmes qui dansaient, portaient des pantalons ou fréquentaient des hommes qui n'étaient pas de leur famille. Les défenseuses des droits humains ont maintenu la pression sur le Conseil souverain et, un an plus tard, les mutilations génitales féminines ont été interdites, les femmes ont été autorisées à voyager avec leurs enfants sans le consentement d'un tuteur de sexe masculin et l'apostasie a été décriminalisée.

45. Les défenseuses des droits humains ont remporté des victoires de haute lutte en Arabie saoudite, les plus remarquables étant la levée de l'interdiction de conduire en juin 2018 et l'abolition du système de tutelle masculine¹⁸. Loujain al-Hathloul¹⁹ fait partie de la dizaine de femmes qui ont été arrêtées pour avoir réclamé la fin de l'interdiction de conduire. Détenu pendant près de trois ans, elle a été mise en liberté conditionnelle en 2021.

46. En Colombie, les femmes du mouvement Causa Justa, porté par plus de 150 ONG et défenseurs et défenseuses des droits humains, ont obtenu la dépénalisation de l'avortement jusqu'à la vingt-quatrième semaine de grossesse. Dans une affaire introduite par cinq organisations de défense des droits en matière de santé sexuelle et procréative, la Cour constitutionnelle a reconnu que la criminalisation de l'avortement était une forme de violence fondée sur le genre qui touchait les femmes les plus vulnérables. Cette décision faisait suite

¹⁵ Enquête sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en Gambie menée par la Rapporteuse spéciale avant un entretien en ligne.

¹⁶ Communication reçue de Kontras.

¹⁷ Communication reçue de Global Citizen.

¹⁸ Communication reçue du Gulf Centre for Human Rights.

¹⁹ Appel urgent conjoint SAU 15/2014.

au succès du mouvement féministe argentin intitulé la « vague verte », qui avait conduit à la dépénalisation de l'avortement en décembre 2020²⁰.

47. Les personnes LGBT défenseuses des droits humains ont remporté une série de victoires législatives ces dix dernières années, permettant ainsi à des millions de personnes LGBT de vivre plus en sécurité et plus dignement, en subissant moins de discriminations et de violations des droits humains.

48. Dans la province chinoise de Taiwan, les défenseurs et défenseuses des droits humains ont contribué à l'adoption de la loi sur le mariage homosexuel en 2020 en faisant campagne auprès de parlementaires de différents horizons politiques, en organisant des conférences de presse et des manifestations et en sensibilisant le public²¹.

49. Au Belize, en 2016, les défenseurs et défenseuses des droits humains ont contesté avec succès la constitutionnalité de l'article 53 du Code pénal, qui criminalisait les « rapports charnels contre nature », et en 2018, au Guyana, ils ont contesté avec succès la constitutionnalité d'une loi de 1893 qui criminalisait le travestissement. La Cour de justice des Caraïbes, dernière juridiction d'appel du Guyana, a établi que la loi portait atteinte au droit à l'égalité et à la non-discrimination ainsi qu'à la liberté d'expression des personnes transgenres. L'action a été coordonnée par les défenseurs et défenseuses des droits humains de la faculté de droit de l'Université des Indes occidentales et les participants au projet de promotion des droits mené par la faculté²².

50. À Sainte-Lucie, en 2022, des défenseurs et défenseuses des droits humains ont milité pour que les personnes ayant des relations homosexuelles bénéficient de la protection offerte par les lois sur la violence domestique, qui ne s'appliquaient généralement pas à elles. La loi sur la question adoptée en 2022 leur assure cette protection et interdit en outre toute discrimination dans la fourniture de services pour des motifs comme l'orientation sexuelle et l'identité de genre²³.

51. Au Botswana, Letsweletse Motshidiemang, défenseur des droits humains et étudiant à l'Université du Botswana, a contesté la constitutionnalité des articles 164 (al. a)) et 167 du Code pénal portant sur les « actes contre nature » et les « pratiques indécentes entre personnes » au motif que ces articles portaient atteinte aux droits fondamentaux à la liberté et à la vie privée. L'organisation Lesbians, Gays and Bisexuals of Botswana a rejoint l'affaire en qualité d'*amicus curiae* et, en 2019, la Haute Cour du Botswana a jugé que la criminalisation des relations homosexuelles était inconstitutionnelle et que les dispositions visées devaient être annulées²⁴.

52. Dans d'autres pays, les personnes LGBT défenseuses des droits humains ont réussi à bloquer l'adoption de projets de loi discriminatoires. En 2019, en Indonésie, une coalition de personnes LGBT et d'ONG défenseuses des droits humains a milité contre une proposition de loi visant à incriminer les relations sexuelles consenties entre adultes non mariés et à interdire l'avortement et la contraception. Des milliers d'étudiants ont manifesté pacifiquement contre le projet de loi devant le Parlement, suite à quoi le texte a été enterré²⁵.

53. En 2020, le Legal Resources Centre from Moldova et de nombreuses autres organisations ont contribué à l'adoption d'une nouvelle loi sur les ONG en République de Moldova. Le nouveau texte protège la liberté d'association, limite les moyens de pression des autorités sur les ONG et simplifie la procédure d'enregistrement. Son adoption marque un changement d'orientation de la part des autorités moldoves, qui envisageaient trois ans plus tôt de restreindre le financement étranger des ONG et la liberté d'expression²⁶. Les

²⁰ Communication reçue de Women's Link Worldwide via Vuka.

²¹ Communication reçue de OutRight Action International.

²² Ibid.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

²⁶ Voir www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2021/05/EUR5969202017ENGLISH.pdf.

défenseurs et défenseuses des droits humains et les ONG se sont mobilisés pour faire en sorte que les autorités, sous la pression, renoncent à ces restrictions²⁷.

54. En avril 2021, après des années d'actions entreprises par des défenseurs et défenseuses des droits humains, des organisations de la société civile, la Commission nationale des humains et des acteurs internationaux, la Mongolie a été le premier pays d'Asie à se doter d'une loi visant à protéger les défenseurs et défenseuses des droits humains²⁸.

55. Toujours en 2021, à la suite d'un important travail de plaidoyer, notamment de la part de la Coalition ivoirienne des défenseurs des droits humains, le Gouvernement ivoirien a publié un arrêté ministériel portant création d'un mécanisme de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains, donnant ainsi effet à la loi adoptée en 2014. En Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso et le Mali ont adopté des lois similaires. La Coordination nationale de la coalition burkinabé des défenseurs des droits humains a joué un rôle déterminant à cet égard en incitant le Gouvernement burkinabé à tenir compte des préoccupations des défenseurs et défenseuses vis-à-vis du projet de loi avant que celui-ci soit adopté²⁹. En République démocratique du Congo, des politiques provisoires visant à protéger les défenseurs et défenseuses des droits humains ont été mises en place au Sud-Kivu en 2016 et au Nord-Kivu en 2019. Un projet de loi de protection nationale présenté en 2017 devait être voté par l'Assemblée nationale à la fin de l'année 2022³⁰.

56. Au Pérou, les efforts déployés par les défenseurs et défenseuses des droits humains pendant des années ont conduit à la création, en avril 2021, d'un mécanisme intersectoriel destiné à protéger ces personnes.

57. Comme le souligne l'organisation International Service for Human Rights, il est primordial que les lois visant à protéger les défenseurs et défenseuses des droits humains soient conformes aux normes et règles internationales applicables et ne soient pas utilisées pour restreindre les droits de ces personnes³¹. Les nouvelles lois seront jugées sur leur efficacité à protéger les défenseurs et défenseuses des droits humains.

58. Au Kazakhstan, l'ONG Kadir-kashiet a progressé sur la voie de la création d'un mécanisme national de protection des défenseurs et défenseuses des droits humains depuis 2014. En octobre 2021, dans son message annuel au Parlement, le Président kazakhstanais s'est dit préoccupé par la sécurité des défenseurs et défenseuses des droits humains et, en 2022, le Médiateur pour les droits de l'homme au Kazakhstan a créé un groupe de travail sur la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains. La société civile, quant à elle, élabore un projet de loi³².

59. Au Salvador, l'Organización de Mujeres Salvadoreñas por la Paz (Ormusa) et d'autres acteurs ont milité pour l'adoption d'un projet de loi assurant la reconnaissance et la protection intégrale des défenseurs et défenseuses des droits humains et garantissant le droit de défendre les humains. Le projet a été écarté par des députés, mais les défenseurs et défenseuses des droits humains constatent que des progrès ont été faits pour ce qui est de créer un espace permettant de s'exprimer sur ce type de questions³³.

C. Protection des personnes vulnérables

60. En octobre 2022, à la Plateforme de Dublin de Front Line Defenders, César Siva, qui a contribué à faire comparaître en justice des militaires et des civils responsables d'enlèvements, de disparitions, de tortures et de meurtres en Argentine, a déclaré que, si ces personnes avaient tenté de dissimuler l'horreur et l'ampleur de leurs actes en gardant le silence, petit à petit, il était possible de mettre des mots sur ce qu'il s'était passé. Cette

²⁷ Communication reçue du Legal Resources Centre from Moldova.

²⁸ Communication reçue de l'Asian Forum for Human Rights and Development via Vuka.

²⁹ Communication reçue de la Coordination nationale de la coalition burkinabé des défenseurs des droits humains.

³⁰ Communication reçue de Protection International.

³¹ Communication reçue d'International Service for Human Rights.

³² Communication reçue de Kadir-kashiet.

³³ Communication reçue de l'Organización de Mujeres Salvadoreñas por la Paz.

déclaration souligne l'importance de l'action que les défenseurs et défenseuses des droits humains mènent pour protéger les victimes de violations de ces droits et leur donner des moyens d'action.

61. Issmat Abdul-Hafidh al-Basri, enseignant en Irak, a perdu la vue en 1997 après avoir achevé ses études primaires. Dans le cadre de conférences organisées sur des campus universitaires, il s'emploie à sensibiliser de nombreux étudiants aux difficultés que les personnes aveugles rencontrent et à combattre les stéréotypes.

62. Avec ses collègues, M. al-Basri a défendu fermement la loi n° 38 sur la prise en charge des personnes aveugles, qui a été adoptée en 2013 mais n'est entrée en vigueur qu'en 2019 lorsque, conformément au texte, 20 personnes aveugles ont été employées par le Ministère de l'éducation à Bassorah. Après avoir reçu une imprimante en 2019, il a commencé à imprimer des livres en braille pour que les enseignants et les élèves aveugles aient accès au même contenu pédagogique que les autres personnes. Il a transcrit en braille tous les manuels utilisés dans l'enseignement primaire et a commencé à faire de même avec ceux utilisés dans l'enseignement secondaire. Avant cela, il n'existait pas un seul livre scolaire en braille en Iraq, qui fait partie des rares pays au monde où aucune institution publique ou privée ne publie des ouvrages en braille³⁴.

63. En 2020, le Southern Africa Litigation Centre a aidé à porter devant la Haute Cour du Malawi une affaire concernant l'interdiction pour les enfants rastafari de porter des dreadlocks dans les écoles publiques. Les 15 000 rastafaris qui vivent au Malawi ont longtemps souffert de discrimination en raison de leur coiffure.

64. La Haute Cour a prononcé une injonction obligeant le Ministère de l'éducation à admettre tous les enfants rastafari dans les écoles publiques et, en octobre 2020, le Ministère a ordonné aux écoles publiques d'accueillir les enfants qui avaient des dreadlocks, portaient des hijabs ou affichaient leur religion d'une quelconque autre manière³⁵.

65. Ces dernières années, les défenseurs et défenseuses engagés contre la corruption en Ukraine ont obtenu une réduction drastique du prix des médicaments. En 2015, l'Ukraine a chargé des organisations internationales de l'achat de médicaments, ce qui a permis de réduire les prix de 40 %. Ainsi, le prix de l'Imanitib, prescrit contre le cancer du sang, aurait été ramené de 90 dollars É.-U. à 2 dollars É.-U. par comprimé³⁶.

66. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui a éclaté à Wuhan, 18 avocats spécialistes des droits humains en Chine et à l'étranger ont créé un groupe de conseil juridique permettant aux familles des personnes décédées de la COVID-19 à Wuhan et à Shanghai de recevoir gratuitement une aide et un appui juridiques. Ils ont obtenu plus de 900 000 yuans (environ 125 000 dollars É.-U.) d'indemnisation, et leurs actions ont été largement couvertes par les médias. Cette initiative est d'autant plus importante que les avocats spécialistes des droits humains en Chine font l'objet d'une répression généralisée et n'ont que peu de latitude pour faire leur travail³⁷.

67. À la suite de l'augmentation du nombre de nouveaux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés aux îles Canaries en 2020, le Bureau du Défenseur du peuple (institution nationale des droits de l'homme de l'Espagne) a visité à deux reprises un camp d'accueil temporaire à Gran Canaria. Il a relevé de sérieux problèmes concernant les conditions de vie dans le camp, notamment la surpopulation, la chaleur extrême et le manque d'eau potable, et a exhorté les autorités à évacuer rapidement les lieux. Le camp a été démantelé quatre jours plus tard et toutes les personnes qui s'y trouvaient ont été transférées dans des locaux plus adaptés³⁸.

68. En novembre 2020, des défenseuses roms des droits humains et des ONG ont enfin obtenu que le Gouvernement slovaque présente des excuses officielles pour les stérilisations forcées et autres violations des droits humains commises entre 1966 et 1989 et entre 1990 et

³⁴ Rapport du Gulf Centre for Human Rights soumis à la place d'une communication.

³⁵ Communication reçue du Southern Africa Litigation Centre.

³⁶ Voir www.open-contracting.org/2021/02/22/fight-for-life-how-ukraine-is-fixing-medical-procurement-and-serving-patients-better.

³⁷ Communication reçue de Human Rights in China.

³⁸ Communication reçue du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme.

2004, en majorité à l'encontre de femmes roms. Elles ont contribué pour beaucoup à la reconnaissance de la responsabilité de l'État et à l'obtention de réparations et ont été soutenues devant les tribunaux slovaques et la Cour européenne des droits de l'homme par le Slovak National Centre for Human Rights. La participation des institutions nationales, des tribunaux nationaux et internationaux, des organes internationaux chargés des droits de l'homme, de la société civile et de réseaux communautaires a permis de maintenir la pression sur les autorités slovaques³⁹.

D. Réussir en survivant

69. Al-Haq compte parmi les organisations de défense des droits humains actives dans les Territoires palestiniens occupés qui font preuve d'une résilience remarquable face aux multiples et fréquentes tentatives des autorités israéliennes de mettre fin à leurs activités. Son personnel fait l'objet de menaces⁴⁰, de campagnes de dénigrement⁴¹ et de mesures de surveillance⁴², et ses bureaux sont régulièrement perquisitionnés⁴³. En octobre 2021, les autorités israéliennes ont qualifié Al-Haq et cinq autres organisations de la société civile d'« organisations terroristes » sans pour autant fournir d'éléments de preuve suffisants à l'appui de ces allégations⁴⁴. Différents États membres de l'Union européenne (UE) qui avaient suspendu le financement de ces ONG en raison des allégations infondées du Gouvernement israélien ont mené une enquête, à l'issue de laquelle ils ont recommencé à financer les ONG en question⁴⁵. En continuant de rassembler des informations sur les violations des droits humains commises dans les Territoires palestiniens occupés, ces organisations font montre d'une ténacité qui leur permet de surmonter d'immenses difficultés.

70. Avant et après les élections qui se sont tenues en 2020 au Bélarus, les défenseurs et défenseuses des droits humains et les organisations de défense de ces droits ont fait l'objet d'une répression sans précédent. Des dizaines d'ONG ont été dissoutes, mais les défenseurs et défenseuses des droits humains ont continué à venir en aide aux victimes de violations, à réunir des données sur des cas de mauvais traitements et de torture, à assurer le suivi des cas d'emploi excessif de la force par la police et à communiquer régulièrement des informations aux organisations internationales, notamment aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Ces informations ont mis en lumière la situation des droits humains au Bélarus, et les procédures spéciales ont pu adresser 10 communications au Gouvernement biélorusse depuis 2020⁴⁶.

71. Au Myanmar, les ONG s'occupant des droits humains et les défenseurs et défenseuses de ces droits sont constamment pris pour cibles depuis le coup d'état, mais cela ne les empêche pas de continuer à s'organiser et à communiquer des informations à l'extérieur du pays. L'auteur d'une communication adressée aux fins de l'établissement du présent rapport indique que s'il ne pouvait pas faire beaucoup progresser les droits humains dans son pays, il pouvait au moins empêcher que les droits acquis avant le coup d'État militaire soient réduits à néant⁴⁷.

72. L'organisation Volunteer Lawyer Network a été créée après le coup d'État, en 2021. Elle est chargée d'offrir une aide juridictionnelle gratuite aux personnes de moins de 25 ans. Elle a représenté plus de 300 personnes et obtenu la libération de nombre d'entre elles alors qu'elles étaient placées en détention militaire. Certains avocats courent eux-mêmes de grands

³⁹ Communication reçue du Slovak Centre for Human Rights.

⁴⁰ Lettre d'allégation conjointe ISR 8/2016.

⁴¹ Lettre d'allégation conjointe ISR 12/2019.

⁴² Lettre d'allégation conjointe ISR 11/2021.

⁴³ Voir www.ohchr.org/en/press-releases/2022/08/un-experts-condemn-israeli-suppression-palestinian-human-rights.

⁴⁴ Voir www.ohchr.org/en/press-releases/2022/04/israelpalestine-un-experts-call-governments-resume-funding-six-palestinian.

⁴⁵ Voir www.dfa.ie/news-and-media/press-releases/press-release-archive/2022/july/joint-statement-on-six-palestinian-civil-society-organisations.php.

⁴⁶ Communication reçue de l'organisation Belarus Helsinki Monitor.

⁴⁷ Communication conservée dans les archives de la Rapporteuse spéciale.

risques ; au moins l'un d'entre eux a été poursuivi sur le fondement de la loi contre le terrorisme⁴⁸.

73. La plupart des journalistes étant contraints de se cacher, les défenseurs et défenseuses des droits humains présents sur place jouent désormais un rôle central pour ce qui est de rendre compte de la situation du pays et de communiquer des informations à ce sujet aux journalistes exilés et aux médias internationaux. De même, les défenseurs et défenseuses des droits humains ont apporté une contribution déterminante à l'établissement d'une coalition représentative d'un éventail de parties prenantes qui a réussi à deux reprises à empêcher l'armée d'adopter une loi draconienne sur la cybersécurité, laquelle aurait des répercussions considérables sur les droits numériques dans le pays⁴⁹.

74. Au Yémen, l'association *Abductees' Mothers* a fait un travail extraordinaire depuis sa création, en 2016. Au fil du temps, son personnel, composé de femmes dont des proches ont été victimes d'enlèvement, a trouvé des moyens de travailler efficacement en dépit des multiples risques liés à la sécurité. Dans leur communication, ces femmes expliquent qu'aux débuts de leur combat, les autorités réprimaient souvent leurs manifestations. Elles avaient néanmoins fait preuve de persévérance et de patience. Elles avaient mis au point des mesures de sécurité et de sûreté certes rudimentaires, mais essentielles. Elles avaient couvert leur visage, utilisé des surnoms et caché l'heure et la durée de leurs rassemblements. Grâce à ses activités, l'association avait contribué à la libération de personnes qui avaient été enlevées par un groupe houthi ainsi que de personnes détenues arbitrairement par les forces de sécurité à Ma'rib. Elle avait également permis d'améliorer les conditions dans lesquelles des dizaines de civils étaient détenus à la prison Hunnish à Hodeïda et à la prison des services de sécurité et de renseignement à Sanaa⁵⁰. Dans la communication, les femmes membres de l'association ont indiqué que lorsqu'elles avaient commencé à manifester au Yémen, la population, qui considérait leurs manifestations comme une infraction morale, les insultait sans cesse et leur disait de rester chez elles comme les autres femmes. Cependant, lors des dernières manifestations qu'elles avaient menées en 2022, les passants leur avaient toujours souhaité plein succès et les avaient encouragées à poursuivre leurs activités jusqu'à la libération de leurs proches.

75. Ayant été enlevé et torturé en 2016 et en 2018 en raison de ses activités de défenseur des droits humains, un jeune homme a voulu aller plus loin pour protéger les hommes et femmes qui défendent ces droits. En 2021, il a fondé la première organisation syrienne de promotion et de protection des droits des personnes LGBT en République arabe syrienne. L'organisation *Guardians of Equality Movement* mène des activités de renforcement des capacités, apporte une aide financière d'urgence et mène des activités de sensibilisation en faveur des personnes LGBT vivant en République arabe syrienne. Bien que son fondateur ait dû quitter le pays pour sa sécurité, l'organisation continue d'apporter une aide déterminante à la communauté qui compte parmi les plus touchées par la discrimination et par la violence dans le pays⁵¹.

76. En Libye, l'Organisation mondiale contre la torture a contribué à la création de l'organisation *Libyan Anti-Torture Network*, qui regroupe des ONG libyennes ayant pour mission de réunir des informations sur les cas de torture et d'assurer le suivi de ces cas. Cette organisation a créé à l'intention des personnes déplacées victimes de torture un système d'orientation interne qui permet de promouvoir un meilleur accès aux victimes de torture dans les centres de détention officiels et officieux⁵². Entre 2020 et 2022, elle a recueilli le témoignage de centaines de victimes de torture et de témoins d'exécutions extrajudiciaires. En septembre 2022, elle a publié, en collaboration avec l'Organisation mondiale contre la torture, un rapport contenant des informations sur l'exécution d'au moins 581 civils par les forces de sécurité et les milices libyennes entre janvier 2020 et mars 2022⁵³.

⁴⁸ Communication anonyme reçue du Myanmar.

⁴⁹ Contribution adressée à Vuka par Free Expression Myanmar.

⁵⁰ Communication reçue de l'association *Abductees' Mothers*.

⁵¹ Communication confidentielle reçue de *Front Line Defenders*.

⁵² Contribution adressée à Vuka par l'Organisation mondiale contre la torture.

⁵³ Voir www.omct.org/en/resources/reports/libya-a-new-report-documents-hundreds-of-civilians-killed-including-under-torture.

77. L'organisation Association for the Reintegration of Crimea fait partie des ONG qui s'occupent de rassembler des informations sur les violations des droits humains résultant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Elle recueille des preuves des crimes de guerre commis par des militaires russes et les communique aux mécanismes de l'ONU chargés des droits humains et à d'autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités⁵⁴. En Ukraine, des défenseurs et défenseuses des droits humains s'occupent désormais d'apporter un soutien sanitaire, une aide humanitaire et une assistance aux personnes déplacées et à bien d'autres personnes touchées par le conflit.

78. Des défenseuses des droits humains organisent et dirigent des manifestations en faveur des droits des femmes en Afghanistan et en République islamique d'Iran, en dépit des immenses risques auxquels elles s'exposent ainsi. À Kaboul, à Mazar-e Charif, à Hérat, à Bâmiyân, à Ghazni, à Nangarhar et dans le Panchir, des défenseuses des droits humains ont organisé des manifestations après l'attentat à la bombe perpétré en septembre 2022 dans une école de Kaboul et dont les victimes étaient principalement des filles hazara. En représailles, les Taliban s'en sont pris aux manifestants et manifestantes, tirant sur eux à balles réelles pour les disperser. Ces manifestations étaient les plus récentes d'une série de rassemblements organisés en Afghanistan par des femmes qui revendiquaient leur droit à l'éducation et leur droit de participer à la vie sociale du pays comme suite à la prise de pouvoir par les Taliban, en août 2021⁵⁵.

79. En République islamique d'Iran, les défenseuses des droits humains ont fait montre d'une résilience remarquable en soutenant les manifestations de grande ampleur qui ont débuté comme suite à la mort en détention, en septembre 2022, de Mahsa Amini, jeune femme âgée de 22 ans qui avait été arrêtée par la police de la moralité pour port incorrect du hijab et aurait été rouée de coups⁵⁶. Les défenseuses des droits humains ont répliqué en organisant à Saqqez, la ville de M^{me} Amini, des manifestations au cours desquelles des femmes ont retiré leur voile en signe de solidarité. Les manifestations se sont rapidement étendues à d'autres villes iraniennes. Des femmes ont continué à se rassembler en masse et à agiter, à retirer et à brûler leur voile ou à couper leurs cheveux tout en revendiquant de plus grandes libertés. La violente riposte des autorités aurait fait de nombreux morts, dont au moins 27 enfants⁵⁷.

80. L'organisation Urgent Action Fund indique que les mouvements dirigés par des femmes et d'autres défenseurs des droits humains marginalisés sur le plan structurel connaissent un succès particulier, en partie parce que, du fait de la marginalisation structurelle dont elles font l'objet, ces personnes ont davantage d'expérience des injustices et font une meilleure analyse des questions systémiques.

E. Responsabiliser les entreprises

81. Les défenseurs et défenseuses des droits humains ont remporté des victoires marquantes pour leur communauté dans leur lutte contre la dégradation de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles sans le consentement des personnes touchées, ainsi que face aux manœuvres visant à les faire quitter leurs terres. Les défenseurs et défenseuses autochtones des droits humains sont souvent les plus exposés au risque d'être tués ; les peuples autochtones ne représentaient en 2020 que 6 % de la population mondiale⁵⁸ mais, selon l'organisation Front Line Defenders, 26 % des défenseurs et défenseuses tués dans le monde étaient des personnes autochtones⁵⁹.

82. À l'issue de travaux de recherche universitaires qu'elle a menés sur la question des communautés autochtones qui exercent une influence positive sur la conduite des entreprises,

⁵⁴ Communication reçue de l'organisation Association for the Reintegration of Crimea.

⁵⁵ Voir www.hrw.org/news/2022/10/12/afghanistan-resistance-means-women.

⁵⁶ Appel urgent conjoint IRN 23/2022.

⁵⁷ Voir www.ohchr.org/en/press-releases/2022/10/iran-special-rapporteur-calls-effective-accountability-deaths-recent.

⁵⁸ Voir <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/indigenouspeoples>.

⁵⁹ Front Line Defenders, *Front Line Defenders Global Analysis 2021* (Dublin, 2022), p. 5.

Nancy Tapias a conclu que l'une des clés du succès était l'exercice effectif de l'autorité par les femmes autochtones⁶⁰.

83. Comme il ressort des communications adressées à la Rapporteuse spéciale aux fins de l'établissement du présent rapport, les défenseurs et défenseuses des droits humains dénoncent régulièrement les abus commis par les entreprises. Leur participation à toutes les procédures relatives à l'obligation de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement est donc indispensable pour garantir l'efficacité de celles-ci.

84. En septembre 2022, les communautés de Xolobeni et de la zone de Dwesa-Cwebe, dans le Cap-Oriental (Afrique du Sud) ont obtenu que le tribunal de grande instance de Makhanda interdise à l'entreprise Shell de poursuivre sa campagne de prospection sismique dans le cadre d'un projet d'exploration pétrolière et gazière des eaux bordant la Côte sauvage, zone d'une beauté immaculée et d'une très grande valeur écologique.

85. Le tribunal de grande instance a estimé que le fait que les populations n'aient pas été suffisamment consultées invalidait la décision par laquelle le Ministère des ressources minérales et de l'énergie avait, en 2014, autorisé Shell et son partenaire, Impact Africa, à mener une campagne de prospection sismique. Il a considéré que la seule consultation des chefs traditionnels ne constituait pas une véritable consultation. Dans le passé, la Cour suprême d'appel d'Afrique du Sud avait reconnu que les communautés de la zone de Dwesa-Cwebe étaient titulaires de droits de pêche coutumiers⁶¹. Dans sa communication, l'organisation South Africa Legal Resource Centre a indiqué que les combats des communautés de la Côte sauvage mettaient en relief l'interdépendance des êtres humains et de la planète. Ces communautés enseignent à l'humanité comment mieux défendre la planète, comment parler d'équité intergénérationnelle et la mettre en pratique et comment se battre pour obtenir justice sans pour autant négliger l'environnement. Elles appliquent les principes fondamentaux de la démocratie participative en promouvant un développement participatif conduit par les communautés. Parce qu'elles sont un exemple de résilience, de courage et d'espoir face à la désolation, elles doivent recevoir un soutien sans faille.

86. Depuis plus de vingt-cinq ans, Lottie Cunningham Wren, défenseuse des droits humains, plaide en faveur des droits des communautés autochtones du Nicaragua. En 2001, elle a été témoin experte dans l'affaire *Mayagna (Sumo) Awas Tingni Community v. Nicaragua*, dont avait été saisie la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui a estimé que le Nicaragua avait violé les droits des Mayagnas en autorisant l'exploitation de ressources forestières sur leur territoire sans avoir obtenu au préalable leur consentement libre et éclairé. En sa qualité de représentante légale de la communauté Awas Tingni, M^{me} Cunningham Wren a tenu avec l'État des négociations concernant l'application de la décision. Le Gouvernement nicaraguayen a été obligé d'élaborer un texte de loi relatif à la démarcation des territoires autochtones et à l'établissement de titres de propriété concernant ces territoires. Ainsi, il a délivré des titres de propriété concernant les 23 territoires de 304 communautés de peuples autochtones et de personnes d'ascendance africaine⁶².

87. Rani Yan Yan est une défenseuse autochtone des droits humains originaire des Chittagong Hill Tracts (Bangladesh) qui, depuis longtemps, œuvre en faveur de l'autonomisation des femmes autochtones et lutte contre les exactions militaires. Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'armée a illégalement acquis des territoires qui appartenaient au peuple autochtone Mro, composé de tribus vivant dans les régions frontalières entre le Bangladesh, le Myanmar et l'Inde. Au cours des cinquante dernières années, le peuple Mro a perdu une grande partie de ses terres, devenues des

⁶⁰ Nancy Tapias a conclu qu'il existait au minimum quatre facteurs interdépendants qui influencent positivement sur la conduite des entreprises : la capacité à mobiliser les énergies dans les territoires autochtones, l'exercice effectif de l'autorité par les femmes autochtones, la définition d'objectifs fondés sur les droits humains et la réaction face aux violations graves ayant un lien manifeste avec les entreprises. Nancy R. Tapias Torrado, « Indigenous women leading the defence of human rights from the abuses by mega-projects in Latin America, in the face of extreme violence », thèse de doctorat, Université d'Oxford, 2020. Voir <https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid:3a1393b3-1a8b-4341-bb6e-7a33897db5c7>.

⁶¹ Communication reçue du South Africa Legal Resource Centre.

⁶² Communication reçue de Right Livelihood.

plantations d'hévéas, des établissements appartenant à des colons non autochtones et des installations touristiques construites par l'armée bangladaise.

88. L'armée avait pour objectif de bâtir un hôtel 5 étoiles et de construire un barrage pour créer un réservoir d'eau et un lac artificiel dans le district de Bandarban. Ce projet menaçait de forcer à se déplacer 10 000 Mros dont la seule source d'eau était le cours d'eau sur lequel le barrage devait être construit. M^{me} Yan Yan a aidé des jeunes à s'organiser et à se rendre en pleine nuit, de manière à déjouer plus facilement les dispositifs de surveillance, dans les villages susceptibles d'être touchés.

89. M^{me} Yan Yan et certains de ses collègues ont donné l'alerte en soumettant des informations aux mécanismes de l'ONU⁶³ et ont collaboré avec des organisations internationales de défense des droits humains pour soulever la question auprès du Gouvernement, de l'armée et de la chaîne d'hôtels, en particulier concernant l'absence de véritable consultation, de consentement préalable, libre et éclairé, et le manquement à l'obligation de diligence raisonnable. En outre, les défenseurs et défenseuses autochtones des droits humains ont beaucoup collaboré avec les missions diplomatiques au Bangladesh pour les alerter des risques induits par le projet.

90. Face à une résistance si bien organisée, l'armée s'est retirée du projet au début de 2022. M^{me} Yan Yan a indiqué qu'il s'agissait là d'une victoire sans précédent pour son peuple et qu'elle savait qu'il y aurait bien d'autres victoires de ce type à l'avenir⁶⁴.

91. La lutte pour le respect des droits humains peut être extrêmement et inutilement coûteuse pour les personnes qui défendent ces droits et pour les communautés. En 2010 et 2011, Mary Acosta Pinilla a collaboré avec les communautés du territoire semi-autonome de Comarca Ngobe Buglé afin d'organiser au Panama des barrages routiers et des manifestations qui ont permis aux communautés d'obtenir l'interdiction de l'extraction minière sur leur territoire. Parmi les membres des communautés qui ont participé aux manifestations, deux personnes ont été tuées, des dizaines ont été blessées, de nombreuses autres ont été placées en détention et, selon certaines informations, des femmes et des filles placées en garde à vue ont été victimes de violences sexuelles⁶⁵.

F. Obtenir la libération de personnes détenues injustement

92. La détention de défenseurs et défenseuses des droits humains est la violation la plus couramment rapportée par les organisations qui s'occupent de recueillir des données sur leur situation⁶⁶. Dans le rapport qu'elle a soumis à l'Assemblée générale en 2021, la Rapporteuse spéciale a mis en avant les nombreux défenseurs et défenseuses des droits humains qui avaient été condamnés à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à dix ans ou qui risquaient de l'être du fait de leurs activités en faveur des droits humains. Les activités de sensibilisation que les défenseurs et défenseuses des droits humains mènent au quotidien et les alliances qu'ils bâtissent pour préserver la liberté de leurs collègues sont au cœur de leurs travaux.

93. Amnesty International a expliqué comment, au cours des deux dernières années, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des organisations de défense des droits humains travaillant aux échelles locale, régionale et internationale avaient, en exerçant une pression collective, facilité la libération de nombreuses personnes, notamment de défenseurs et défenseuses des droits humains, dont Mohammed Hassan Jawad et Nabeel Rajab, à Bahreïn ; Germain Rukuki, au Burundi ; Shafqat et Shagufta Emmanuel et Asia Bibi, au Pakistan ; Maura Martínez, aux États-Unis d'Amérique ; Oumar Sylla, en Guinée ; les « huit défenseurs de Guapinol » (José Daniel Márquez, Kelvin Alejandro Romero, José Abelino Cedillo, Porfirio Sorto Cedillo, Ewer Alexander Cedillo, Orbin Nahún Hernández, Arnol

⁶³ Voir www.ohchr.org/en/press-releases/2021/02/un-experts-call-halt-contentious-tourism-resort-bangladesh?LangID=E&NewsID=26733.

⁶⁴ Rani Yan Yan, discours prononcé à la plateforme de Dublin de Front Line Defenders, octobre 2022.

⁶⁵ Mary Acosta Pinilla, discours prononcé à la plateforme de Dublin de Front Line Defenders, octobre 2022.

⁶⁶ Front Line Defenders, *Front Line Defenders Global Analysis 2020* (Dublin, 2021).

Javier Alemán et Jeremías Martínez Díaz), au Honduras; Bernardo Caal Xol, au Guatemala ; Sanaa Seif et Mohamed Salah, en Égypte⁶⁷.

94. En République bolivarienne du Venezuela, la police judiciaire a arrêté en 2020 une défenseuse des droits humains qui avait aidé une rescapée de viol âgée de 13 ans à avorter. Vanesa Rosales a été accusée d'avoir forcé une tierce personne à avorter et d'avoir participé à une association de malfaiteurs. Pendant l'audience préliminaire, le 21 juillet 2021, grâce à l'action menée par des organisations œuvrant à l'échelle locale ou internationale en faveur des droits des femmes ou, plus généralement, des droits humains, dont Asociación Venezolana para una Educación Sexual Alternativa, 100 % Estrogeno et Women's Link Worldwide, les poursuites engagées contre M. Rosales ont été abandonnées, l'affaire a été classée et l'assignation à résidence a été levée⁶⁸.

V. Alliés

95. Le succès est l'aboutissement d'un effort collectif. La Rapporteuse spéciale constate que les victoires décrites dans le présent rapport, ainsi que les autres succès remportés par des défenseurs et défenseuses des droits humains, ne sont jamais le fruit d'un travail solitaire. Même les défenseurs et défenseuses qui semblent avoir accompli seuls des réalisations se sont appuyés sur l'expérience, les enseignements et le soutien d'autres personnes. Dans un discours qu'elle a prononcé en octobre 2022 dans le cadre de la plateforme de Dublin de Front Line Defenders, Tara Houska Zhaabowekwe a affirmé que le succès viendrait des générations futures. Elle a évoqué avec émotion la beauté du combat, notamment ces moments où elle avait vu de nouveaux militants retrouver le sens de l'essentiel, au contact des cours d'eau et des forêts. Elle et ses pairs poursuivraient leur action, ils formeraient une armée de combattants animés par des valeurs transmises de génération en génération, prêts à faire face aux oppresseurs, prêts à encaisser les coups. Elle se souvenait de tous ces moments où ils avaient bravé le danger, animés par le feu qui brûlait dans leurs yeux et dans leur cœur. C'était dans ces moments qu'elle se sentait le plus vivante, le plus près de la libération, de la liberté, de ses ancêtres, portée par l'instinct de survie, par l'amour.

96. Dans le cadre de leurs réunions avec la Rapporteuse spéciale, les défenseurs et défenseuses des droits humains affirment régulièrement qu'ils ont besoin d'alliés, de réseaux de soutien et de personnes qui leur fournissent des ressources, soient une source d'inspiration et leur apportent une protection. Certains alliés n'apportent qu'un appui de courte durée aux fins de la réalisation d'un objectif précis, tandis que d'autres aident les défenseurs et défenseuses des droits humains à mener leurs activités pendant de nombreuses années, voire des décennies. Les échanges réguliers entre les défenseurs et défenseuses des droits humains et leurs alliés comptent parmi les bonnes pratiques ; ils permettent à ces derniers de rester informés de l'évolution des besoins et des priorités des premiers et d'y répondre.

97. Les alliés des défenseurs et défenseuses des droits humains peuvent être des membres de la famille, mais également de puissants gouvernements, des pairs, des ONG, des personnalités politiques locales ou étrangères, des mécanismes et organismes internationaux, des bureaux d'ombudsman et des institutions nationales des droits humains, ainsi que des entreprises. La Rapporteuse spéciale salue la contribution des villes, des donateurs, des organisations qui décernent des prix, ainsi que des artistes, des juges et des nombreuses autres personnes qui facilitent les travaux des défenseurs et défenseuses des droits humains.

A. États

98. Il est fréquent que des défenseurs et défenseuses des droits humains affirment que des fonctionnaires – qu'ils soient au service de leur État ou d'un autre État – sont pour eux des alliés importants. La Rapporteuse spéciale salue le travail des représentants d'États qui aident les défenseurs et défenseuses des droits humains, notamment de ceux qui travaillent au sein des appareils législatif, exécutif et judiciaire. Dans de précédents rapports, elle a donné des

⁶⁷ Communication reçue d'Amnesty International.

⁶⁸ Consultation de Vuka avec Women's Link Worldwide.

exemples de situations dans lesquelles des organes d'État et des fonctionnaires avaient protégé le travail des défenseurs et défenseuses des droits humains et les avaient aidé à mener leurs activités⁶⁹.

99. Dans le cadre de conversations avec la Rapporteuse spéciale, ainsi que dans les communications soumises aux fins de l'établissement du présent rapport et d'autres communications, les défenseurs et défenseuses des droits humains ont fait mention d'États et de fonctionnaires qui étaient leurs alliés. Par exemple, dans sa communication, Human Rights House Crimea a indiqué que le Gouvernement ukrainien était son allié, et d'autres défenseurs et défenseuses des droits humains ont mentionné le rôle important que jouaient certains parlementaires⁷⁰.

100. La Rapporteuse spéciale prend note de l'appui qu'apportent certains parlementaires en promouvant des textes de loi aux Philippines et dans d'autres pays.

101. L'ONG Fundación de Estudios para la Aplicación del Derecho collabore avec des communautés autochtones de l'ouest d'El Salvador pour promouvoir des projets hydroélectriques dans le bassin Sensunapan-Banderas. Elle affirme que cette zone est sacrée pour les peuples autochtones. C'est pourquoi la plus haute juridiction d'El Salvador, estimant que les projets hydroélectriques causaient des préjudices irréparables à l'écosystème naturel et au patrimoine culturel, a ordonné qu'il soit mis fin aux permis autorisant l'exécution de ces projets⁷¹.

102. L'ONG Fundación de Estudios para la Aplicación del Derecho affirme qu'elle a compté parmi ses alliés des juges qui avaient une sensibilité écologique et appliquaient systématiquement les mesures de précaution environnementale, mais que ces juges ont été destitués.

103. L'organisation écossaise Children's Parliament, qui s'occupe des questions relatives à la crise climatique, est parvenue à obtenir du Gouvernement écossais qu'il s'engage à interdire l'utilisation du plastique à usage unique. Elle indique que des fonctionnaires écossais l'ont aidée à financer sa participation à une série de manifestations⁷².

104. En Argentine, l'organisation Asociación Civil Doncel fait savoir qu'avec l'aide de sénateurs et de députés, elle a contribué à l'élaboration d'un texte de loi relatif aux programmes d'aide aux adolescents et aux jeunes qui sortent d'une institution⁷³.

105. L'organisation bangladaise National Children's Task Force souligne que le chef du Département de la protection de l'enfance d'un district a joué un rôle majeur dans les victoires remportées dans le cadre de la lutte contre les mariages d'enfants ; il est fait mention de cette réalisation plus haut dans le présent rapport⁷⁴.

106. En plus d'apporter une aide pratique, le Bureau de l'Ombudsman de l'Équateur (Defensor del Pueblo de Ecuador) choisit un petit nombre de personnes ayant énormément contribué à la défense des droits humains et à la protection de la nature en Équateur pour participer à sa campagne de promotion des droits⁷⁵.

107. Les défenseurs et défenseuses des droits humains mentionnent aussi l'important soutien qu'ils reçoivent d'autres États, notamment d'ambassades situées dans leur pays. Des défenseurs et défenseuses des droits humains qui travaillent pour l'ONG Organic Farming for Gorillas Cameroon et ont été menacés et agressés physiquement⁷⁶ affirment que certains membres de la communauté diplomatique leur ont apporté un appui majeur⁷⁷.

⁶⁹ Voir [A/77/178](#).

⁷⁰ Communication reçue de Human Rights House Crimea.

⁷¹ Communication reçue de Fundación de Estudios para la Aplicación del Derecho.

⁷² Communication reçue de Children's Parliament.

⁷³ Communication reçue de Asociación Civil Doncel.

⁷⁴ Communication reçue de National Children's Task Force of Bangladesh.

⁷⁵ Communication reçue du Bureau de l'Ombudsman (Équateur).

⁷⁶ Lettres d'allégations conjointes CMR 4/2022, CMR 3/2019 et OTH 22/2019.

⁷⁷ Communication reçue de l'organisation Organic Farming for Gorillas Cameroon.

108. D'autres ONG, notamment Asian Forum for Human Rights and Development, OutRight Action International et Protection International Thailand, et le défenseur sri-lankais des humains Hejaaz Hizbullah mettent également l'accent sur l'aide apportée par certaines ambassades⁷⁸.

109. La Rapporteuse spéciale constate avec satisfaction que de plus en plus d'États adoptent des lignes directrices sur la collaboration entre leurs diplomates et les défenseurs et défenseuses des droits humains. En novembre 2022, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, l'Irlande, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse et l'UE comptaient parmi les pays ayant adopté des lignes directrices sur la collaboration avec les défenseurs et défenseuses des droits humains⁷⁹. L'élaboration de ces lignes directrices est le fruit des efforts de promotion faits par les défenseurs et défenseuses des droits humains depuis l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme.

110. Comme la Rapporteuse spéciale l'a indiqué dans le rapport qu'elle a soumis en 2021 au Conseil des droits de l'homme, des mécanismes de protection des droits humains ont également été mis en place dans différents États, dont le Brésil, la Colombie, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Pérou⁸⁰. Les défenseurs et défenseuses des droits humains ont joué un rôle central dans la promotion de ces mécanismes, mais affirment que, bien que ceux-ci aient sans nul doute sauvé des vies, ils sont loin d'avoir tous la même efficacité.

B. Société civile

111. De nombreux défenseurs et défenseuses des droits humains affirment que l'issue de leurs travaux dépend du soutien qu'ils reçoivent des réseaux locaux et régionaux et de la société civile nationale ou régionale. Les organisations et les personnes qui s'allient à eux les aident à mener à bien leurs activités. L'organisation Thai Community Development Centre fait savoir que des églises l'ont aidée dans ses activités et que d'autres ONG peuvent compter sur le soutien d'autres acteurs de la société civile⁸¹.

112. En Amérique centrale, l'organisation Iniciativa Mesoamericana de Mujeres Defensoras de Derechos Humanos (IM-Defensoras)⁸² travaille sur un projet de protection féministe, dont l'objectif sera de contribuer à la protection des défenseuses des droits humains dans une optique féministe. L'organisation indique que des réseaux de défenseuses des droits humains l'aident à établir des espaces sûrs pour les femmes en créant un environnement de confiance qui permet de réagir plus rapidement aux situations d'urgence grâce à la mobilisation de ressources mises en commun.

113. L'organisation Center for Justice and International Law a saisi la Cour interaméricaine des droits de l'homme et obtenu qu'elle ordonne des mesures de protection immédiate des défenseurs et défenseuses des droits humains. Elle affirme que dans certains cas, des réparations ont été accordées, des formations relatives à la lutte contre l'impunité ont été dispensées à des fonctionnaires, des excuses publiques ont été faites et des espaces commémoratifs ont été créés. Elle indique que différents acteurs, notamment des organisations locales, des artistes et des organisations internationales telles que l'ONU, l'ont aidée à mener à bien ses travaux⁸³. L'organisation a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration, en 2021, du Protocole Esperanza, qui vise à promouvoir une réponse efficace aux menaces proférées contre des défenseurs et défenseuses des droits humains.

114. Des défenseurs et défenseuses des droits humains, des ONG et des organisations internationales, dont l'ONU, s'emploient activement à créer des réseaux nationaux et régionaux qui offrent protection et appui et font preuve de solidarité. La Rapporteuse spéciale

⁷⁸ Communications reçues d'Asian Forum for Human Rights and Development, d'OutRight Action International, de Protection International Thailand et de Hejaaz Hizbullah.

⁷⁹ Voir <https://ishr.ch/defenders-toolbox/national-protection>.

⁸⁰ A/HRC/46/35.

⁸¹ Communication reçue de Thai Community Development Centre.

⁸² Communication reçue d'IM-Defensoras.

⁸³ Communication reçue du Center for Justice and International Law.

constate que ces réseaux se développent, en particulier en Afrique ; la plateforme lusophone des droits humains, mise en place en 2021, est le réseau le plus récemment créé sur le continent⁸⁴.

115. Nombre de défenseurs et défenseuses des droits humains mentionnent les travaux menés par les ONG internationales alliées. L'organisation Zimbabwe Lawyers for Human Rights, qui, depuis longtemps, conteste avec succès les violences policières devant les tribunaux, évoque les importantes visites que l'International Bar Association et la Southern African Development Community Lawyers Association ont effectué en 2019 au Zimbabwe en vue de convaincre les autorités d'intervenir lorsque l'organisation est attaquée⁸⁵.

116. La Rapporteuse spéciale a rendu compte dans de précédents rapports de la précieuse contribution des bureaux nationaux de l'ombudsman et des institutions nationales des droits humains aux travaux des défenseurs et défenseuses de ces droits. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, des défenseurs et défenseuses des droits humains du monde entier ont également fait part de l'importante participation de ces organismes à leurs travaux. L'organisation péruvienne Instituto del Bien Común a indiqué que l'institution péruvienne des droits humains l'avait aidée à réinstaller les dirigeants de peuples autochtones qui étaient en danger⁸⁶.

117. La Rapporteuse spéciale remercie les institutions nationales des humains et les bureaux nationaux de l'ombudsman qui lui ont adressé des communications aux fins de l'élaboration du présent rapport. Nombre de ces organismes ont mis l'accent sur le rôle qu'ils jouent en tant qu'alliés des défenseurs et défenseuses. L'organisation European Network of National Human Rights Institutions a appelé l'attention sur un cas dans lequel le Bureau du Défenseur public (Ombudsman) de Géorgie a fait l'objet d'attaques après que les autorités nationales ont violé la confidentialité de ses visites dans les établissements pénitentiaires. La direction et le personnel du Bureau du Défenseur public ont été menacés et agressés par des personnalités politiques de premier plan. En prenant publiquement parti en faveur du Bureau du Défenseur public, l'organisation European Network of National Human Rights Institutions et ses partenaires ont contribué à créer un environnement propice à l'exécution du mandat du Bureau⁸⁷.

C. Organismes internationaux

118. Les défenseurs et défenseuses des droits humains mettent sans cesse en avant la contribution d'organismes régionaux et internationaux à leurs travaux. Par exemple, l'organisation espagnole Gentium, qui travaille avec d'autres organisations pour empêcher le renvoi d'enfants au Maroc et le déplacement forcé des Roms, indique que des mécanismes internationaux, dont le Conseil de l'Europe, contribuent à ses travaux⁸⁸.

119. Amnesty International fait savoir qu'en 2021, la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a ordonné au Gouvernement nigérian de s'abstenir de poursuivre les internautes qui utilisaient Twitter au Nigéria. De nombreuses organisations de la société civile, dont Amnesty International, avaient porté l'affaire devant la Cour. Les médias sociaux jouent un rôle central dans l'organisation de manifestations contre les violences policières telles que la campagne #EndSARS⁸⁹.

120. D'autres défenseurs et défenseuses des droits humains soulignent l'importance de l'aide que leur ont apportée les mécanismes de l'ONU, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. La Rapporteuse spéciale se félicite de ce que certains défenseurs et défenseuses des droits humains affirment que son mandat les aide à mener à bien leurs travaux. D'autres défenseurs et défenseuses des droits humains mentionnent également le

⁸⁴ Voir <https://ishr.ch/latest-updates/ngo-forum-launching-of-the-lusophone-platform-for-human-rights>.

⁸⁵ Communication reçue de Zimbabwe Lawyers for Human Rights.

⁸⁶ Communication reçue de l'Instituto del Bien Común.

⁸⁷ Communication reçue du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme.

⁸⁸ Communication reçue de Gentium.

⁸⁹ Communication reçue d'Amnesty International.

soutien apporté par d'autres rapporteurs spéciaux. Par exemple, l'organisation Fortify Rights travaille sur différentes questions au Myanmar, la création de mécanismes de responsabilisation applicables aux fonctionnaires et la lutte contre la traite. L'organisation considère le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar comme l'un de ses principaux alliés⁹⁰.

121. Des défenseurs et défenseuses des droits humains ont également mis l'accent sur le soutien qu'apportent les bureaux de terrain du HCDH dans différents pays. Au Cambodge, par exemple, le personnel du HCDH surveille des manifestations pacifiques et signale les violations commises contre des défenseurs et défenseuses des droits humains ; lors d'une conférence de presse, un porte-parole du HCDH a déclaré que le personnel du bureau de terrain avait constaté que les forces de sécurité avaient fait un usage inutile et excessif de la force contre des manifestantes à au moins cinq reprises⁹¹. Les bureaux de terrain du HCDH, notamment au Pérou et aux Philippines, s'avèrent également être des alliés essentiels des défenseurs et défenseuses des droits humains étant donné qu'ils adressent, au nom de ceux-ci, des cas aux procédures spéciales.

D. Entreprises

122. Plusieurs entreprises se sont publiquement dites favorables à ce que les défenseurs et défenseuses des droits humains soient qualifiés de parties prenantes dans une directive de l'UE sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, laquelle est susceptible de permettre aux défenseurs et défenseuses des droits humains dont les travaux sont liés aux entreprises de mener leurs activités dans des conditions plus sûres. En novembre 2021, plus de 40 pays ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils ont souligné qu'il était essentiel d'établir une véritable collaboration avec les titulaires de droits et la société civile, notamment avec les défenseurs et défenseuses des droits humains, si l'on voulait que le processus de diligence raisonnable permette de repérer les conséquences en matière de droits humains et de répondre aux préoccupations des intéressés⁹².

123. La Rapporteuse spéciale constate avec satisfaction que des entreprises et des institutions financières internationales mentionnent désormais expressément dans leurs politiques relatives aux droits humains la nécessité de collaborer avec les défenseurs et défenseuses de ces droits et de les protéger. Le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme a dressé une liste de plus de 30 entreprises et institutions financières internationales qui ont inscrit cette nécessité dans leurs politiques. Il indique cependant qu'il est fréquent que les entreprises ne tiennent pas les engagements qu'elles prennent dans ce domaine⁹³.

124. L'ONG ougandaise Community Transformation Foundation Network, qui s'occupe, entre autres, des questions foncières, affirme que ses locaux ont été saccagés et son personnel agressé. Elle compte parmi les ONG qui ont mis l'accent sur l'importance d'avoir parmi leurs alliés des médias, car ceux-ci contribuent à les protéger elles et leur travail en leur donnant plus de visibilité⁹⁴.

VI. Conclusions et recommandations

125. Dans le monde entier, des défenseurs et défenseuses des droits humains remportent dans de multiples domaines des victoires extraordinaires qui profitent à d'innombrables personnes sur chaque continent. Par leur imagination et leur persévérance, leurs espoirs et leur solidarité, ces personnes continuent de braver de grands dangers en dépit, bien souvent, des menaces et des agressions. En général, leurs

⁹⁰ Communication reçue de Fortify Rights.

⁹¹ Voir www.ohchr.org/en/press-briefing-notes/2020/09/press-briefing-notes-cambodia.

⁹² Voir https://media.business-humanrights.org/media/documents/Business_Statement_Engagement_MHREDD_finalv3_1011.pdf.

⁹³ Voir www.business-humanrights.org/documents/35149/Policies_on_HRDs_BHRRC_8.docx.

⁹⁴ Communication reçue de Community Transformation Foundation Network.

victoires sont l'aboutissement de longs combats menés en collaboration avec d'autres défenseurs et défenseuses des droits humains et un vaste éventail d'alliés.

126. Trop souvent, les victoires des défenseurs et défenseuses des droits humains ne sont ni appréciées à leur juste valeur, ni célébrées. Dans de nombreuses régions, les fonctionnaires dénigrent et prennent pour cibles les défenseurs et défenseuses des droits humains et leur travail. La Rapporteuse spéciale est d'avis que les États devraient régulièrement et publiquement promouvoir les travaux que mènent les défenseurs et défenseuses des droits humains, en montrant clairement que ces travaux doivent être salués et applaudis. Ignorer ou minimiser la contribution vitale des défenseurs et défenseuses des droits humains expose ceux-ci et leurs travaux à des risques accrus.

127. La Rapporteuse spéciale recommande aux États :

- a) De saluer régulièrement et publiquement l'excellent travail des défenseurs et défenseuses des droits humains ;
- b) De charger de hauts fonctionnaires de célébrer et de rendre publiques les réalisations des défenseurs et défenseuses des droits humains en donnant des exemples précis et concrets ;
- c) De reconnaître régulièrement et publiquement que certains défenseurs et défenseuses des droits humains, notamment les femmes, les LGBT et les autochtones, ainsi que les défenseurs et défenseuses des droits fonciers et les défenseurs de l'environnement, sont particulièrement exposés au risque d'agression ;
- d) De reconnaître régulièrement et expressément le droit de défendre les droits et de rendre publiquement hommage aux personnes qui exercent ce droit ;
- e) De combattre énergiquement et sans délai les discours négatifs sur les défenseurs et défenseuses des droits humains ; de présenter les défenseurs et défenseuses comme les acteurs d'un changement positif œuvrant en faveur d'un avenir plus juste, plus équitable et plus durable ;
- f) De créer des prix destinés à récompenser les défenseurs et défenseuses des droits humains pour leur contribution à la société et de décerner ces prix régulièrement ;
- g) De veiller à ce que les défenseurs et défenseuses des droits humains aient une marge de manœuvre suffisante pour contribuer aux politiques publiques sans craindre de représailles ;
- h) De créer dès le début de la scolarité une culture publique de défense des droits humains ;
- i) De mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation du public afin que l'action que mènent les défenseurs et défenseuses des droits humains soit mieux connue et davantage respectée ;
- j) De donner aux défenseurs et défenseuses des droits humains un rôle de premier plan lors des jours de fête nationaux et les manifestations similaires ;
- k) De reconnaître expressément les enfants qui œuvrent pacifiquement en faveur des droits d'autres enfants comme des défenseurs et défenseuses des droits humains et de promouvoir le droit qu'ont les enfants d'assumer un tel rôle. Les États devraient combattre les attitudes négatives à l'égard des enfants défenseurs des droits humains et renforcer la capacité des acteurs étatiques à collaborer efficacement avec les enfants ;
- l) De faire entendre la voix des jeunes défenseurs et défenseuses des droits humains, qui tracent la voie à suivre au cours des vingt-cinq prochaines années dans le domaine des droits humains ;
- m) D'œuvrer en faveur de l'adoption d'un instrument contraignant des Nations Unies relatif aux entreprises et aux droits humains.

128. La Rapporteuse spéciale recommande aux entreprises et aux investisseurs :

a) De faire en sorte que les défenseurs et défenseuses des droits humains soient pris en compte dans les politiques relatives à ces droits et qu'ils soient régulièrement consultés, en particulier dans les secteurs où ils sont exposés aux plus gros risques, tels que ceux de l'extraction minière, de l'agro-industrie, de l'exploitation forestière et de l'énergie hydraulique ;

b) D'appliquer, dans le cadre de leurs activités et de leurs relations commerciales et tout au long de la chaîne d'approvisionnement, une politique de tolérance zéro aux actes de représailles commis contre des défenseurs et défenseuses des droits humains ;

c) De veiller à ce que les défenseurs et défenseuses des droits humains soient consultés dans le cadre de toute procédure effective de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement ;

d) De reconnaître que les défenseurs et défenseuses des droits humains sont des alliés essentiels pour ce qui est d'aider les entreprises à assumer les responsabilités qui sont les leurs conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et qu'ils joueront un rôle central pour les entreprises tenues d'appliquer des lois contraignantes sur l'obligation de diligence raisonnable en matière de droits humains ;

e) De promouvoir fréquemment et publiquement le droit des défenseurs et défenseuses des droits humains de mener leurs travaux et de condamner publiquement toute menace ou agression commise contre eux dans le cadre des activités menées par une entreprise.

VII. Informations actualisées sur le rapport relatif à la corruption de la Rapporteuse spéciale au Conseil des droits de l'homme

129. Dans le rapport qu'elle a soumis au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-neuvième session⁹⁵, la Rapporteuse spéciale a mis l'accent sur les affaires relatives à des défenseurs et défenseuses des droits humains qui luttent contre la corruption et ont été ciblés du fait de leurs activités. Elle salue les progrès faits dans deux de ces affaires : en octobre 2022, Svitlana Blahodeteleva-Vovk, défenseuse des droits humains, a obtenu gain de cause à l'issue d'une action en diffamation intentée contre elle et, en décembre 2021, un tribunal zimbabwéen a déclaré nulles les accusations d'incitation à la violence publique qui avaient été portées contre Hopewell Chin'ono parce que celui-ci avait publié en ligne des messages dans lesquels il encourageait les Zimbabwéens à participer aux manifestations anticorruption du 31 juillet 2020.

130. La Rapporteuse spéciale regrette qu'à sa connaissance, aucune poursuite n'ait été engagée en Afghanistan, en Grèce, en Iraq ou au Yémen concernant le meurtre de quatre personnes qui luttent contre la corruption.

⁹⁵ A/HRC/49/49.